

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:55:48

**Fonctions :** Les adjoints techniques sont chargÃ©s de missions logistiques au sein des structures de la protection judiciaire de la jeunesse :maintenance des installations ;entretien ;cuisine ;espaces verts ;conduite automobile.Leur travail conditionne le fonctionnement harmonieux dâ€™un lieu dâ€™hÃ©bergement. En contact rÃ©gulier avec les jeunes Ã  des moments clefs de la journÃ©e comme les repas ou l'entretien collectif des locaux, ils participent Ã  lâ€™action globale menÃ©e par lâ€™Ã©quipe Ã©ducative.

**Conditions dâ€™accès et formation**Les adjoints techniques, appartenant au corps de catÃ©gorie C de la fonction publique dâ€™Etat, sont recrutÃ©s selon deux voies :**Le concours externe** ouvert aux personnes justifiant d'un CAP ou diplÃ©me Ã©quivalent, ou de 3 ans de pratique professionnelle.**L'examen professionnel (interne)** est ouvert aux personnes Ã©gÃ©es de 40 ans au moins au 1erjanvier de l'annÃ©e en cours et justifiant au moins de 9 annÃ©es de service public dans un corps de catÃ©gorie C ou D.**Le recrutement direct sans concours** sous certaines conditions.Au cours de leur annÃ©e de stage, ils bÃ©nÃ©ficient dâ€™une formation d'adaptation.Â **Parcours professionnel**RÃ©munÃ©ration de 1168 â,-mensuels bruts (+ indemnitÃ©s) pour un adjoint technique dÃ©butant Ã  1843 â,- mensuels bruts (+ indemnitÃ©s) pour un adjoint technique en fin de carriÃ¨re.